

Domaine : 5.4.1 – Acte réglementaire

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°ARR_26_0881_ADM_Arrêté portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Sébastien DESSEIN, 4^{ème} Adjoint au Maire, Délégué à l'Economie et à la Dynamique de Centre-bourgs

Le Maire de la commune de Sèvremoine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui dispose que si le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes de Sèvremoine et des communes déléguées, du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°DCM 26_092 du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 qui a autorisé la subdélégation des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire,

Considérant que la nécessité, pour la bonne marche de l'administration, de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Monsieur Sébastien DESSEIN,

ARRÊTE

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est accordé une délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Sébastien DESSEIN, 4^{ème} Adjoint au Maire, Délégué à l'Economie et à la Dynamique de Centre-bourgs :

Pour les fonctions suivantes :

- Sous la responsabilité des Adjointes de Pôle Aménagement, Urbanisme et Centre-bourgs, définition et pilotage de la stratégie de la collectivité en matière d'Economie et de Dynamique de centre-bourgs en étroite collaboration avec la stratégie développée à l'échelle communautaire ;
- Contribution à l'animation de toutes commissions existantes ou à venir relevant de ces champs de compétences ;
- Accompagnement des élus délégués des thématiques relevant de l'Economie et de la Dynamique des centre-bourgs sur la définition et le pilotage de la stratégie en la matière ;
- Représentation du Maire en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Pour les signatures suivantes dans les domaines des Commerces, de l'Economie et de l'Artisanat, *en rang 1* :

- Tous documents et courriers ayant trait aux champs de compétences précités ;
- Les bons de commande dans la limite de 25 000€ HT dans le respect des crédits ouverts au budget, des règles de commande publique et des procédures internes en la matière ;
- Les conventions, courriers et accords de financement à destination des associations et partenaires dans toutes les matières de la commission.

Pour les signatures suivantes dans les domaines de l'Agriculture et de l'Aménagement des centre-bourgs, *en rang 2* :

- Tous documents et courriers ayant trait aux champs de compétences précités ;
- Les bons de commande dans la limite de 25 000€ HT dans le respect des crédits ouverts au budget, des règles de commande publique et des procédures internes en la matière.

Article 2 : Tous les actes signés au titre de la délégation de l'article 1 porteront la mention des nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la mention de la délégation.

Article 3 : Cette délégation prend effet à compter du caractère exécutoire du présent arrêté. Elle pourra être rapportée à tout moment et ne saurait en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 4 : Monsieur Sébastien DESSEIN percevra une indemnité en qualité d'Adjoint au Maire de rang 2, soit une indemnité de base de 25%, ainsi que la majoration bureau centralisateur à hauteur de 15%. Cela représente un montant de 1 181.77€ au 1^{er} avril 2026, susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice en vigueur.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune de Sèvremoine.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Cholet,
- Madame la trésorière municipale,
- Monsieur Sébastien DESSEIN.

A Sèvremoine, le 3 avril 2026.



Richard Cesbron
Maire de Sèvremoine



Notifié le :

Monsieur Sébastien DESSEIN

